

## **CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 FEVRIER 2017 A 20H00**

PRESENTS : BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSES Marie-Pierre, FERRAND Jean-Baptiste, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, LANOIR Frédérick, MICHELIN Jean-Marie, PAULIN Magali, RAYMOND Patrice, ROBERT Berty, SALIGOT Florent.

EXCUSES : GOBEROT Jean-Michel (pouvoir BIANCONE Gilles), LAGNEAU Pierre

Le secrétaire de séance est SALIGOT Florent

Le maire demande le rajout de 4 délibérations à l'ordre du jour, accepté à l'unanimité.  
Concernant la délibération du règlement de cimetière, il s'agit en fait d'un arrêté du maire

### **Approbation du compte-rendu du 20 janvier 2017**

Un rajout est à faire sur le compte-rendu :

- Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE a exposé des photos du site de Mettepain ; la végétation a pris de l'ampleur depuis le dernier nettoyage et quelques dégâts d'arbres sont constatés. La commission bois se chargera, avant le printemps, de nettoyer les abords de la source.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **1- Délibération ouverture de crédit au compte 238**

#### **DELIBERATION 2017-02**

Le maire informe les conseillers que l'entreprise Id Verde a commencé les travaux d'aménagement paysagers concernant la réhabilitation du presbytère en trois logements collectifs. L'entreprise a demandé une avance forfaitaire de 7 500 euros. Afin de pouvoir honorer cette demande, il est nécessaire d'ouvrir un crédit de 7500 euros au compte 238 Dépenses d'investissement – avance de fonds.

Vote à l'unanimité.

### **2- Délibération ouverture de crédit d'investissement avant vote du budget 2017**

#### **DELIBERATION 2017-03**

M. le Maire,

- explique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

- propose l'ouverture des crédits avant le vote du budget 2017 des dépenses d'investissement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE l'ouverture de crédits avant le vote du budget 2015 pour des dépenses d'investissement,

### **3- Délibération sur la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Covati**

#### **DELIBERATION 2017-04**

Le Maire explique au conseil municipal les conséquences de la prise de compétence du PLUI par la Covati.

Après de nombreux échanges, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Vote contre le transfert de la compétence du PLUI à la Covati

### **4- Délibération indemnités de fonctions maire et adjoints**

#### **DELIBERATION 2017-05**

A compter de janvier 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022.

Au regard de cette augmentation, la délibération doit être modifiée en ajoutant « l'indice brut terminal de la fonction publique » sur la délibération prise en 2014.

Vote à l'unanimité.

### **5 Délibération modification statuts du Siceco**

#### **DELIBERATION 2017-06**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Comité syndical du SICECO a, par

délibération du 1er février 2017, adopté une modification de ses Statuts.

En effet, un arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 a modifié le périmètre du Syndicat et il convient d'en tirer les conséquences :

Les 7 communes du Grand Dijon sont retirées du SICECO à compter du 1er janvier 2017. La Communauté urbaine ne les représente plus au Comité et toute référence à l'adhésion du Grand Dijon et à ses délégués est supprimée du texte des Statuts.

Les 24 communes du SERT de Plombières-lès-Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon sont intégrées au SICECO à partir du 1er janvier 2017 et sont réparties dans différentes CLE.

Les annexes aux Statuts sont modifiées en ce sens :

annexe 1 : liste alphabétique des membres,

annexe 2 : composition des Commissions Locales d'Energie (liste et carte).

**Ces deux annexes sont consultables en mairie aux heures d'ouverture**

D'autre part, 2 communes du SICECO permutent, la commune de Gergueil de la CLE 2 à la CLE 6 et la commune d'Urcy de la CLE 6 à la CLE 2.

Enfin, la dernière modification des Statuts du SICECO du 5 avril 2016 a permis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat et les communautés de communes dont la liste suit ont demandé à en faire partie.

Il s'agit de :

- La Communauté de communes du canton de Pontallier-sur-Saône par délibération en date du 27 juin 2016

La Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON par délibération en date du 30 juin 2016

La Communauté de communes Auxonne Val de Saône par délibération en date du 7 juillet 2016

La Communauté de communes du canton de Bligny-sur-Ouche par délibération en date du 7 juillet 2016

La Communauté de communes de la Butte de Thil par délibération en date du 12 septembre 2016

La Communauté de communes du Sinémurien par délibération en date du 13 septembre 2016

La Communauté de communes Rives de Saône par délibération en date du 14 septembre 2016

La Communauté de communes du canton de Vitteaux par délibération en date du 23 septembre 2016

La Communauté de communes de l'Auxois Sud par délibération en date du 29 septembre 2016

La Communauté de communes du Mirebellois par délibération en date du 27 octobre 2016

La Communauté de communes des Sources de la Tille par délibération en date du 27 octobre 2016

La Communauté de communes du Montbardois par délibération en date du 7 novembre 2016

La Communauté de communes de la Plaine dijonnaise par délibération en date du 10 novembre 2016

La Communauté de communes Forêts Seine et Suzon par délibération en date du 7 décembre 2016

La Communauté de communes Ouche et Montagne par délibération en date du 26 janvier 2017

Le Comité syndical du SICECO, par délibération en date du 1er février 2017, a approuvé l'adhésion des dites Communautés de communes.

Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces différentes modifications reprises dans les Statuts ci-joints.

Il propose au conseil municipal de les approuver.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-27,

Vu les délibérations des Communautés de communes ci-dessus mentionnées,

Vu la délibération annexée du Comité syndical du SICECO du 1er février 2017,

Vu le projet de Statuts du SICECO,

Approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 1er février 2017 ;

Approuve l'adhésion des Communautés de communes citées ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

## **6 Délibération tarif salle des fêtes**

### **DELIBERATION 2017-07**

La salle est mise à disposition, contre remboursement des dépenses d'énergie, de :

- chaque association une fois par an,
- la Covati.

LOCATION SALLE	Semaine	Week-end
Habitant de Chaignay	100	180

RESERVATION	50% du prix de la location
ELECTRICITE	0.20€ le kWh
LOCATION VAISSELLE	20 € pour 50 couverts 40 € au-delà de 50 couverts
MENAGE	80 €

Des frais supplémentaires seront appliqués pour la vaisselle cassée ou perdue.

Un acompte correspondant à 50% de la location et une attestation d'assurance seront exigés lors de chaque réservation ainsi qu'une caution.

Ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à la prochaine révision décidée par le conseil municipal.

Afin d'éviter des nuisances aux voisinages de la salle des fêtes, celle-ci ne sera louée qu'aux habitants de la commune.

Sauf exception :

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3,

CONSIDERANT les nombreuses demandes de mises à disposition de salles municipales en vue d'y tenir des réunions politiques,

CONSIDERANT la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition de ces salles municipales en périodes préélectorales et électorales, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs

- il sera demandé à chaque demande de mise à disposition de la salle communale de la commune pour chaque réunion politique, le montant de 80 € correspondant aux frais de nettoyage de la salle et aux frais annexes.
- Les mises à disposition consenties se feront dans le respect du règlement intérieur de la salle communale

## **7 Questions diverses**

Jean-Marie MICHELIN aborde le coût de la salle des fêtes lorsque la municipalité est sollicitée pour des réunions politiques. Un forfait de 80€ couvrant les frais de fonctionnement (ménage et consommation eau, électricité) est adopté par le conseil municipal.

Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE informe que le règlement du cimetière est terminé.

Jean-Marie MICHELIN rapporte une sollicitation de Yoann CHEVALLIER : Ce dernier souhaite que le mur de soutènement rue Neuve soit refait car son état met en péril la sécurité des personnes sur sa propriété qui est en contrebas. Un devis d'environ 7 000€ a été fourni. Gilles est surpris de ce coût faible par rapport aux travaux qui seraient à engager. Ce mur étant inclus dans la propriété du requérant, le conseil doit se renseigner sur la réglementation et se rendre sur place pour constater les faits.

Jean-Marie MICHELIN présente le petit Casnédois 2017 et nous informe de sa parution semaine suivante.

Patrice RAYMOND nous fait remarquer que la route en face de l'habitation de M. GUYARD rue du Chêne est très dégradée.

Jean-Marie MICHELIN doit relancer M. NOLOT car cette partie de rénovation était prévue dans la dernière vague de réfection.

Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE nous informe sur l'organisation du marché nocturne organisé par la Covati et la commune qui se déroulera le 10 juin sur la place St Jacques. Un groupe de musique « Pas si fort » sera présent. La Covati prend en charge son enveloppe. Le plan des exposants nous est présenté. L'association Lawu di Mwana s'occupera de la buvette. Une communication via facebook et le bulletin municipal sera faite. Une installation de coffret électrique devra être demandée par la Covati. Une partie de route sera condamnée.

Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE demande que vu l'état des rues à la fin de l'hiver, la balayeuse soit passée dans le village.

Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE nous fait part d'un devis de 9 978€ de l'entreprise Penneçot pour rénover une partie de la porte principale de l'église. Le conseil souhaite que 2 autres devis soient demandés. Gilles

BIANCONE propose un appel aux dons comme cela a été fait pour la rénovation de la statue de la Vierge.

Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE se renseigne sur cette possibilité. Gilles BIANCONE propose une porte vitrée pour limiter le coût.

Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE fait remarquer qu'il avait été décidé après visite en août 2016 de l'enlèvement des pavés au cimetière sur le carré B. Jean-Marie MICHELIN se charge de demander à Jean-Marie METAYER de les démonter.

Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE parle à nouveau des pattes d'arrêts qui devaient être installées aux fenêtres de la classe du haut. Gilles prend en charge.

Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE revient sur une décision prise concernant l'installation d'un panneau lumineux pour signaler l'école et/ou la priorité à droite (rue neuve). Gilles BIANCONE prend en charge.

Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE demande de démousser les toits de l'abri de la cour d'école côté mairie et de la guinguette. Florent SALIGOT conseille de supprimer la cause avant cette action (élagage et/ou suppression des arbres). Gilles BIANCONE s'occupe de faire des devis pour sous-traiter le nettoyage. Jean-Sébastien JURET demande également de prévoir le nettoyage du toit du lavoir.

Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE propose d'ajouter des éclairages place St Jacques. Marie-Pierre DESBROSSE pense que les lumières installées autour de la guinguette suffisent.

Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE évoque le repas des aînés prévu le 25 mars prochain. Frédérick LANOIR va envoyer un rendez vous pour son organisation le 6 mars à 19H00. Il préparera des propositions.

Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE propose une réunion avec les jeunes du village. Le thème serait un échange sur la vie du village, leur attente et sur l'animation du premier mai. Facebook est un moyen adapté pour communiquer avec cette tranche d'âge.

Florent SALIGOT relance Jean-Marie MICHELIN au sujet de la visite par caméra des canalisations d'eau de pluie rue basse.

Gaëlle HAGELSTEIN se renseigne sur qui doit prendre en charge le trottoir cassé devant sa propriété. Cet espace est sous la responsabilité de la commune.

Marie-Pierre DESBROSSE propose de donner son ancien adoucisseur à la commune pour la salle des fêtes.

Jean-Baptiste FERRAND émet l'idée d'une boîte aux livres. Ce serait un espace d'échange libre où chacun pourrait déposer et prendre des livres. Cette idée est à partager avec Sylvie PETITJEAN qui s'occupe de la bibliothèque.

Gilles BIANCONE partage quelques informations sur les décisions d'adaptations prises concernant les travaux du presbytère.

L'indisponibilité de la salle des fêtes doit être enregistrée pendant la période de réalisation d'un puisard pour les appartements créés dans l'ancien presbytère.